

Le Rapport global 2002

Contexte

Le présent document constitue la cinquième édition du Rapport global. Il fait suite au Rapport intérimaire à mi-année (qui passait en revue les activités jusqu'en juin 2002) et devrait être lu à la lumière de l'Appel global 2002 (publié en décembre 2001) et de son addendum, qui décrivaient les principales opérations, les activités planifiées et les besoins financiers pour l'année à venir. Dans ce rapport, des efforts particuliers ont été déployés pour illustrer l'action menée par l'UNHCR en partenariat avec d'autres agences, tout en donnant davantage de visibilité aux généreux bailleurs de fonds de l'Organisation. À cette fin, nous avons inclus dans le profil des donateurs une ventilation détaillée des contributions par région, sous-région, pays et secteur.

Bien que l'UNHCR informe régulièrement le Comité exécutif (Comex) de l'emploi des fonds qui sont mis à sa disposition, le Rapport global est destiné à rendre compte au plus grand nombre possible de donateurs de l'action menée par l'Organisation, en éliminant ainsi la nécessité de publier des rapports spécifiques. Le rapport s'adresse également à un public qui ne cesse de s'étendre, réunissant notamment des enseignants, des organisations non gouvernementales, des universités, des bibliothèques et des groupes d'intérêts privés. Au cours des dernières années, les donateurs se sont dits de plus en plus satisfaits de l'utilisation du Rapport global comme outil principal d'information et de compte rendu. Les lecteurs qui souhaiteraient toutefois obtenir des informations supplémentaires peuvent consulter le site web de l'UNHCR (<http://www.unhcr.org>).

L'UNHCR a reçu quantité de remarques encourageantes sur ses rapports globaux; ces documents éveillent, semble-t-il, l'intérêt d'un nombre croissant de partenaires et d'un public de plus en plus vaste. Toutefois, la qualité de l'information, qu'il s'agisse de faits ou d'évaluations, est toujours sujette à amélioration. Toute suggestion allant dans ce sens sera donc la bienvenue.

Structure

La structure du présent rapport est sensiblement identique à celle du Rapport global 2001, la plus grande

partie de l'ouvrage étant consacrée à la description des opérations de l'UNHCR. Ces opérations sont fondées sur les programmes approuvés par le Comex et inscrits au Budget-programme annuel (BA), qui est l'un des éléments de la structure budgétaire unifiée. Après l'approbation du Budget-programme annuel par le Comité exécutif de l'UNHCR en octobre 2001, le Haut Commissaire a approuvé un certain nombre de Budgets-programmes supplémentaires (BS) portant sur la situation en ex-RYM, les rapatriés et les réfugiés afghans, les Timorais de l'Est réfugiés au Timor occidental, les rapatriés au Timor-Leste, l'appui à la Commission sur la sécurité humaine, l'amélioration de la sécurité du personnel, l'assistance d'urgence aux réfugiés libériens, le plan de rapatriement préliminaire pour l'Angola, le programme de l'Initiative Zambie, les retours spontanés au Sri Lanka et la crise en Côte d'Ivoire. Ces Budgets-programmes supplémentaires forment le deuxième volet de la structure budgétaire unifiée et sont généralement décrits dans les Aperçus régionaux correspondants et les chapitres consacrés aux pays concernés.

La partie intitulée « Aperçu général » regroupe six chapitres d'introduction. Le « Panorama 2002 » offre une vue d'ensemble des déplacements majeurs de population et des principales réalisations de l'Organisation, en indiquant l'impact que celles-ci ont eu sur la vie des réfugiés au cours de l'année. Le chapitre intitulé « Financement des programmes de l'UNHCR » rend compte de l'état du financement durant l'année, des revenus émanant du secteur privé et des contributions des pays qui accueillent les réfugiés, en indiquant également le profil des donateurs. Cette dernière rubrique détaille les contributions (supérieures ou égales à 100 000 dollars E.-U.) de 30 donateurs gouvernementaux, de la Commission européenne et de 28 donateurs intergouvernementaux, non gouvernementaux ou privés, en ventilant les montants par programme, région, sous-région, pays, secteur, activité ou article (selon les cas). Elle indique également dans quelle mesure les différents donateurs ont tempéré leurs affectations, comme le demandait l'UNHCR. Les activités entreprises au titre des Programmes globaux ou relatives au Siège bénéficient de budgets distincts dans le BA et sont de ce fait décrites dans des chapitres séparés. De la sorte, le lien avec l'information sur les dépenses, qui est l'un des objectifs premiers du Rapport global, est maintenu. Ces

chapitres contiennent également des informations sur les politiques prioritaires et les thèmes globaux.

La partie intitulée « Coopération avec les partenaires », nouvellement introduite, résume les activités entreprises en collaboration avec un nombre croissant de partenaires. Le chapitre « Protection internationale » met l'accent sur les défis que l'UNHCR doit relever pour s'acquitter de sa mission de protection.

La partie relative aux « Opérations de l'UNHCR » décrit les activités de l'Organisation dans 17 sous-régions, présentées dans autant d'aperçus régionaux et suivies de chapitres consacrés aux pays bénéficiant d'un budget supérieur à 5 millions de dollars E.-U.

Les **Aperçus régionaux** décrivent succinctement les faits nouveaux qui ont eu des conséquences pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence de l'Organisation, puis soulignent les problèmes rencontrés et les progrès accomplis dans la recherche de solutions à leur sort. L'aperçu rend brièvement compte des opérations menées dans les pays, à plus forte raison lorsque ceux-ci ne font pas l'objet de chapitres distincts. Le texte de l'aperçu est suivi d'un premier tableau indiquant toutes les contributions reçues et affectées à la sous-région et aux différents pays, complété par un second tableau détaillant le budget de tous les programmes nationaux exécutés dans la sous-région et les dépenses engagées à ce titre.

Les **Opérations dans le pays** traitent de toutes les activités menées dans un pays (au titre du BA et du BS), l'objectif étant d'offrir au lecteur une vision complète des opérations qui y sont exécutées. Les opérations dans le pays se terminent par un rapport financier consolidé relevant du BA (ou du BS le cas échéant).

Dans le cas de Programmes supplémentaires prévoyant des activités au profit d'une population relevant de la compétence de l'UNHCR dans plusieurs pays (ainsi, le Programme supplémentaire pour l'assistance d'urgence aux réfugiés libériens répondait à des besoins en Sierra-Leonae et dans d'autres pays de la sous-région, dont la Guinée et le Libéria), les informations relatives à ce BS, notamment les données financières, sont présentées dans les chapitres consacrés aux pays concernés.

Définitions et terminologie

Sauf indication contraire, toutes les informations présentées dans le Rapport global s'entendent au 31 décembre 2002. Ceci vaut pour les informations finan-

cières, les effectifs, les bureaux et les partenaires, pour les statistiques relatives aux personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, ainsi que pour les cartes. La plupart des informations sur les revenus et les dépenses peuvent être retrouvées dans les Comptes financiers de l'UNHCR pour l'année 2002, qui seront soumis à la 54e session du Comité exécutif en octobre 2003. Les renvois pertinents sont indiqués dans les Rapports financiers. Les différences, minimes, qu'on relève parfois entre les chiffres présentés dans le Rapport global et ceux des divers états et listes des Comptes sont dues aux arrondis. Des écarts peuvent également apparaître du fait de l'organisation plus détaillée des pays et des régions dans le Rapport global. En outre, il arrive que les dépenses engagées pour les groupes de liaison au Siège soient incluses dans les projets régionaux. Enfin, le Rapport global précise les différentes affectations des donateurs, alors que les Comptes financiers se bornent à indiquer leurs contributions annuelles. Les chapitres consacrés aux opérations dans les différents pays débute par un résumé d'une page, destiné à offrir au lecteur un aperçu complet mais concis des principaux objectifs et activités, de l'impact des activités de l'UNHCR, des personnes relevant de sa compétence et des données financières essentielles. Celles-ci sont regroupées dans un tableau intitulé Revenus et dépenses, qui utilise la terminologie suivante:

- **Budget révisé** – budget approuvé lors de la 53e réunion du Comité exécutif en octobre 2002, ajusté en fonction des prélèvements sur la Réserve opérationnelle ou des transferts entre affectations.
- **Revenu issu des contributions** – valeur des contributions apportées à l'UNHCR au cours de l'année financière, enregistrée conformément aux règles financières de l'Organisation.
- **Autres fonds disponibles** – solde initial (report des années précédentes), annulations, remboursements, ajustements et transferts. Comprend également les prélèvements sur les contributions non affectées ou faiblement affectées.
- **Total fonds disponibles** – somme des revenus issus des contributions et des autres fonds disponibles.
- **Total des dépenses** – décaissements/livraisons plus engagements non liquidés au 31 décembre 2002.

Données financières

Contributions volontaires

Tous les tableaux relatifs aux contributions volontaires font apparaître (le cas échéant) la différence entre les sommes inscrites au titre des contributions et les sommes inscrites au titre des revenus. Les définitions suivantes sont utilisées:

- **Contribution:** valeur des contributions annoncées.
- **Revenu:** valeur des contributions annoncées, inscrites dans les comptes de l'UNHCR conformément aux règles financières de l'Organisation. Les annonces de contributions gouvernementales non conditionnelles sont totalement considérées comme des revenus à la réception des dites contributions. En vue d'une gestion financière prudente, les annonces de contributions fermes émanant d'organisations de renom sont considérées, comme des revenus, pour près de la moitié de leur valeur, à la réception des contributions.

Les **tableaux** suivants, relatifs aux **contributions volontaires**, apparaissent dans le présent Rapport (le chapitre concerné étant indiqué entre parenthèses):

- Evolution des affectations des donateurs en 2002 (Financement)
- Contributions – les 20 principaux donateurs (1988-2002) (Financement)
- Budget-programme annuel et Fonds fiduciaires initiaux et révisés pour 2002 (Financement)
- Contributions extra-budgétaires en nature (Financement)
- Les 22 principaux donateurs gouvernementaux en 2002 (Financement)
- Rapport, exprimé en pourcentage, entre le montant des contributions non affectées et le montant total des contributions (Financement)
- Total des contributions par donateur et par programme (Financement)
- Allocations au titre de la réserve opérationnelle (Financement)
- Contributions au Programme d'administrateurs auxiliaires (Financement)
- Contributions aux Programmes globaux (Programmes globaux)
- Contributions au Siècle (Siège)
- Contributions au niveau régional (Présentation de la région)
- Contributions au niveau sous-régional (Aperçu régional)
- Contributions au niveau national ou à un niveau inférieur, tel qu'un secteur ou un article (Aperçu régional et Profil des donateurs).

Les tableaux de contributions au niveau sous-régional présentent les informations suivantes (par affectation): fonds affectés au Budget-programme annuel et au Budget-programme supplémentaire, à la sous-région, et aux opérations nationales dans la région. L'éventuel

Zambie: des réfugiés angolais arrivés dans le pays en 2002 peuvent désormais rentrer chez eux grâce à un plan régional de rapatriement. *UNHCR / B. Neeleman*





écart entre le total des dépenses relatives à une sous-région et le total des contributions volontaires affectées peut être dû à des contributions non affectées; à des contributions affectées à un niveau supérieur à celui de la sous-région; à des reports; à des ajustements (annulations, remboursements et transferts).

Rapports financiers

Les rapports financiers suivants ont été inclus:

- Budget et dépenses pour tous les programmes et opérations (Financement);
- Dépenses engagées au titre des Programmes globaux (Programmes globaux);
- Dépenses relatives au Siège (Siège);
- Budget et dépenses par sous-région (Aperçu régional)
- Dépenses par pays (Aperçu régional et/ou Opérations dans le pays)
- Allocations au titre de la Réserve opérationnelle (Financement)

Une légère différence apparaît parfois entre le total des dépenses figurant dans le chapitre consacré au pays et le montant indiqué pour ce pays dans l'Aperçu régional. Cet écart est dû au fait que certaines opérations de pays exécutent des projets qui relèvent de plusieurs régions. Le rapport financier du chapitre de pays répertorie tous ces projets.

La terminologie suivante a été employée:

- **Projets de l'année en cours** – détail des décaissements correspondant à des engagements contractés en 2002 au titre du BA et du BS.
- **Projets d'années antérieures** – détail des décaissements correspondant à des obligations nées lors d'exercices financiers antérieurs (2000-2001); dans cette colonne, les montants négatifs sont compensés par des entrées positives d'une ou plusieurs lignes budgétaires.
- **Dépenses** – correspond au montant des fonds engagés, c'est-à-dire à l'allocation des fonds disponibles constituant le plafond des décaissements. Les engagements sont liquidés par paiement, livraison en nature ou annulation.
- **Engagements non liquidés** – représentent les sommes non encore décaissées.
- **Compte transitoire** – compte provisoire à partir duquel les entrées sont transférées à leur destination finale. Le compte est ramené à zéro avant la clôture du/des projet(s) concerné(s).
- **Versements aux partenaires d'exécution** – paiements effectués aux partenaires (et alloués à un secteur général) pour l'emploi desquels il n'était pas encore

arrivé de rapport à la fin de l'exercice financier. Ces montants seront compensés à la réception des rapports financiers des partenaires, indiquant le secteur spécifique auquel les sommes doivent être allouées.

- **Protection, suivi et coordination** – coût de la présence du HCR sur les lieux d'opération (coût direct de la protection des populations réfugiées). Ce poste diffère du secteur Assistance juridique, qui renvoie au coût de projets/matériels spécifiques.
- **Projets combinés** – certains projets peuvent avoir une ou plusieurs sources de financement. Le financement d'un projet particulier peut être augmenté lors d'un exercice financier ultérieur soit par la même source de financement soit par une source différente. Dans les deux cas, il y a « combinaison » de deux ou plusieurs projets. Les décaissements sont enregistrés sous le projet d'origine (sous lequel le budget est également établi).
- **Appui au programme** – frais administratifs et frais de personnel des unités opérationnelles dont la fonction première est d'élaborer, de formuler, d'exécuter et d'évaluer les programmes d'une organisation. Il s'agit en général des unités qui fournissent un appui au programme, sur un plan technique, thématique, géographique, logistique ou administratif.

Statistiques

Les tableaux et graphiques statistiques du présent Rapport global sont sujets à changement. La plupart de ces données renvoient à celles qui figurent dans le Rapport statistique 2002 de l'UNHCR sur les populations relevant de sa compétence. Pour permettre une meilleure compréhension du contexte de travail de l'UNHCR dans un pays ou une région, des chiffres plus détaillés sont parfois fournis en note au bas des tableaux. Aux fins du présent Rapport, l'expression « Nombre de personnes assistées par l'UNHCR » désigne, sauf mention contraire, les personnes qui ont directement bénéficié de la protection et de l'assistance de l'UNHCR. Les données chiffrées qui apparaissent dans le présent Rapport global ont été officiellement communiquées au Siège par les bureaux extérieurs au cours de l'exercice aboutissant à la publication du rapport statistique annuel de l'UNHCR. Cette démarche permet d'exploiter avec cohérence et efficacité un seul ensemble de données, géré et mis à jour au niveau central par le Groupe des informations démographiques.

Les définitions suivantes ont été utilisées:

Réfugiés: individus reconnus comme des réfugiés aux termes de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ou de la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), conformément au Statut de l'UNHCR, et personnes ayant obtenu le statut humanitaire ou une protection temporaire.

Demandeurs d'asile: individus qui ont demandé à bénéficier du statut de réfugié et dont la demande est en cours de traitement conformément à la procédure d'asile, ou qui sont enregistrés en tant que demandeurs d'asile.

Rapatriés: réfugiés qui ont regagné leur pays d'origine et qui relèvent toujours de la compétence de l'UNHCR (pour une période maximale de deux ans à compter de la date de retour).

Personnes déplacées à l'intérieur (PDI): personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et auxquelles l'UNHCR peut accorder une protection et/ou une assistance à la requête expresse d'un organe compétent des Nations Unies.

Autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR: groupes spécifiques de personnes qui ne relèvent pas du mandat ordinaire de l'UNHCR, comme les PDI ou les PDI ayant regagné leur région d'origine.

Dans les tableaux, le signe (-) indique que le chiffre n'est pas disponible ou nul.